

Journée d'étude du 20 avril 2016 au Collège doctoral européen

« Libertés – Sécurité – Surveillance »

Liberté-sécurité sur Internet : convergences ou différences,

***Michel Aguilar, président de la commission Droits de l'homme de la conférence des ONIG
au Conseil de l'Europe***

Ce texte est la retranscription d'une communication ayant eu lieu lors de la journée organisée par l'Association des Amis du Master Ethique Strasbourg avec le soutien de l'Espace de réflexion éthique Région Alsace et le concours de nombreux organismes :

- *L'Université de Strasbourg*
- *L'Ecole doctorale Sciences humaines et sociales*
- *L'Ecole doctorale de théologie et sciences religieuses*
- *La Faculté de théologie*
- *Le Centre européen d'enseignement et de recherche en éthique*
- *Le Centre d'étude et de recherche sur l'intervention sociale*
- *Le groupe interculturel, international, interconvictionnelle*
- *L'Association des doctorants-es et docteurs-es en Sciences humaines et sociales (SHS) de l'Université de Strasbourg*
- *La Conférence des organisations internationales non gouvernementales du conseil de l'Europe*
- *Le Groupement européen pour la recherche et la formation des enseignants chrétiens et croyants de toutes convictions*

A. Introduction

Quelques brèves considérations sur les termes au cœur de la journée : liberté – sécurité – internet.

Liberté : Le professeur Rognon a montré les subtiles facettes du concept de liberté, rappelant l'instance la plus fondamentale : la liberté intérieure. A celle-ci j'adjoins volontiers : responsabilité et dignité. En effet, la liberté intérieure au sens d'être libre des hésitations entre valeurs morales et choix superficiels, est indissociable de l'éthique, donc de l'exercice de la responsabilité individuelle et c'est à partir de cette stabilité du for intérieur que l'individu devient une personne dans l'espace public, donc aussi sur le réseau internet auquel les pratiques des usagers confèrent le statut d'espace public de fait.

Fréquemment des réputations personnelles sont, à tort ou à raison, malmenées sur la toile endommageant la dignité des personnes visées entraînant une certaine confusion entre réputation et honorabilité. On distinguera ici la dignité universelle, intrinsèque à tout membre de la famille humaine qui place la personne au cœur des différents systèmes de droit, et la dignité engendrée – ou pas – par les comportements individuels. Je fais mienne la définition proposée par Forst et Boltanski : «Pour mener une vie humaine digne, la personne doit être un être qui donne des raisons, qui justifie et qui a besoin en retour de justifications pour lui-même de la part des autres». Pourquoi la dignité peut-elle être particulièrement bafouée sur internet ? Parce que le réseau numérique propose un lieu où tout le monde peut s'exprimer sous différentes formes – textes plus ou moins élaborés,

musiques et sonorités diverses, photographies et vidéos – certains n’ayant pas conscience des limites du champ de la liberté d’expression. La jurisprudence a encore beaucoup à produire pour assurer l’irréductible intimité individuelle garante de la dignité dans l’espace numérique.

Sécurité : Les textes officiels distinguent la sécurité des personnes et des biens de la sûreté nationale. Deux concepts distincts et complémentaires. Les mésusages de l’internet endommagent les deux car l’érosion de la sécurité et/ou de la sûreté engendre l’insécurité. Autrement dit, sur internet comme en tout autre territoire de la vie physique et symbolique, des personnes ou même des groupes peuvent éprouver un sentiment diffus de vulnérabilité¹. Contrairement à certains espoirs naïfs, cette vulnérabilité ne peut être contrecarrée par le seul contrôle normatif et centralisé des flux d’informations circulant sur internet car la collecte des informations par les cookies, la conservation de celles-ci sur des ordinateurs dédiés, l’agrégation des données par les algorithmes, constituent une chaîne de recueil, de stockage et d’exploitation des données dont l’utilisation fine et systématisée permet de prédire les comportements des individus. Le secteur marchand réalise des profits importants en exploitant ces données sans le consentement éclairé des usagers. L’insécurité des données personnelles bafoue la dignité des personnes.

Internet : Si ces quelques lignes pointent la nécessité de repenser les concepts de liberté et de sécurité dans l’espace dit virtuel, il convient de rappeler quelques caractéristiques dudit espace. En premier lieu, une confusion persistante maintient un malentendu tenace : l’internet – et plus généralement le secteur du numérique – n’est pas synonyme de dématérialisation. Des supports matériels disparus (photographie argentique, disques, etc.) ont été remplacés par d’autres. Le nomadisme des usages permis par la miniaturisation et les relais satellitaires, donne l’illusion de la dématérialisation. Illusion renforcée par les excès de langage propres à entretenir une méprise constante. Cette confusion induit aussi des approximations quant à la liberté d’expression car dématérialisation et sensation d’absence de responsabilité voisinent et brouillent la compréhension par trop superficielle de l’internet.

B. L’univers d’internet

Evoquer l’internet oblige à distinguer le support logistique et les usages qui le traversent. Le nom l’indique, “inter-net” est d’abord un support de circulation des communications comparable, par facilité, à la combinaison des réseaux routier et autoroutier. Il faut s’équiper d’un véhicule (ordinateur) puis se présenter aux postes de péages autoroutiers (connexion à une box fournie contre paiement par le fournisseur d’accès) pour pouvoir circuler sur des voies en accès libre ou bien sur des tronçons payants (sites accessibles contre abonnements). Dans son acception logistique, internet est donc un ensemble de supports techniques reliés entre eux (câbles sous-marins, fibres optiques, liaisons hertziennes, liaisons satellitaires) assurant le transport des informations dans leurs différents formats.

Le vocable “internet” est également utilisé pour nommer, de manière générique, les usages réalisables sur le réseau, un peu comme si on employait le mot “fridaire” pour désigner le meuble de réfrigération d’une part et son contenu d’autre part. Il en résulte que si la dimension logistique d’internet est neutre pour le couple liberté – sécurité, les usages de cette toile emmaillant le globe

¹ Pour précision : l’insécurité est un sentiment subjectif distinct de la vulnérabilité qui qualifie un état objective.

terrestre posent de multiples questions. C'est ce versant des usages de l'internet qui va retenir notre attention.

Permettant de se relier à la vitesse de la lumière au proche comme au lointain, internet renforce le sentiment d'une globalisation parfaitement homogénéisatrice. Trois paradoxes – parmi beaucoup d'autres – tempèrent cette vision simplificatrice.

1) Ouvertures et fermetures des frontières

Il est unanimement reconnu que les caractères transfrontalier, transculturel, transgénérationnel d'internet – les enfants enseignement l'utilisation des appareils numériques à leurs parents et grands-parents –, constituent des éléments décisifs de la mondialisation en débarrassant les communications des contraintes d'espace et de temps. Or depuis l'apparition du réseau numérisé qui se joue des limites physiques, trente mille kilomètres de frontières, de murs et de barrières ont été érigés, renforçant la séparation entre les Etats-nations et matérialisant la création de nouveaux Etats².

Simultanément, les usages d'internet favorisent des transgressions qui brouillent désormais d'autres types de frontières : les distinctions entre espace privé et espace public, entre vie privée et vie professionnelle, entre assistance médicale numérisée avec les technologies associées³ et recours à ces technologies pour augmenter les capacités physiques ou mentales des bien portants, commande sur internet de produits frappés d'interdiction d'importation dans le pays du client et livrés à domicile par la poste.

Retenons que le recul de l'espace intime érodé par la captation, souvent non souhaitée par l'internaute, de données personnelles et la montée simultanée en maints lieux des populismes revendiquant la fermeture des frontières, donnent un exemple de signaux du contemporain dont la mise en perspective – avec d'autres tendances lourdes – apparaît dangereusement négligée.

2) Une horizontalité d'apparence

Le projet initial de l'internet est clairement la mise en relation des personnes selon un processus de parfaite horizontalité à l'échelle de la planète. S'il est exact que chacun a potentiellement accès à chacun sans distinction de rang social ou de tout autre type de catégories, il n'en reste pas moins que le réseau est aussi solidement structuré verticalement. Quelques entreprises qualifiées de "géants du net" regroupées sous le sigle GAFAM pour Google, Apple, Facebook, Amazon, gouvernent la toile et en tirent d'importants profits. Ces géants exercent un poids considérable dans les relations internationales. L'actualité a montré tout récemment la force d'opposition de ces firmes face au FBI par exemple. Le moteur de recherche Google détient 90% des parts du marché mondial (94% pour l'Europe et 95% pour la France) contre 3% de parts du marché mondial pour Yahoo. 30 000 milliards de pages sont indexées par Google qui annonce 20 milliards de sites visités par son moteur de recherche et 3,3 milliards de requêtes quotidiennes⁴. Combien de plateformes institutionnelles peuvent se prévaloir d'une envergure comparable ? Pour 2014 Google annonce un bénéfice 14,5 milliards de dollars. De son côté, Facebook s'enorgueillit de près d'un milliard cinq cents millions d'utilisateurs de son réseau dont vingt millions en France. Que ces chiffres soient exacts ou pas, ils donnent des ordres de grandeur quant au poids stratégique des GAFAM qui prennent à contrepied les gouvernements nationaux qui n'ont pas anticipé cette révolution technologique immédiatement

² Pour mémoire, les Pays baltes, le morcellement des Balkans, la division du Soudan, notamment.

³ Les technologies associées sont les nanotechnologies, les biotechnologies, les toutes les technologies de l'information et les technologies liées aux sciences cognitives, le tout étant généralement désigné par l'acronyme NBIC. La caractéristique des NBIC est leur émergence simultanée et le fait qu'elles s'enrichissent mutuellement, l'internet assurant à la fois une base de développement à ces technologies et le moyen de les faire communiquer entre elles.

⁴ <http://www.blogdumoderateur.com/chiffres-google/>

intégrée aux usages quotidiens des populations. Ces entreprises développant leurs propres géopolitiques contribuent au remodelage du monde.

A l'horizontalité sans limite du monde virtuel il faut bien opposer la très tangible verticalité du maillage mondial des communications. Développant de telles puissances, les géants du net ont toutes facilités à investir dans des équipements lourds pour capter les données échangées par les internautes à longueur de journées et en faire une matière première à très haute valeur ajoutée. Liberté et surveillance sont inséparables du droit qui les limite l'une et l'autre. La question ici est donc de savoir dans quel cadre légal ces entreprises transnationales peuvent exercer leur force de captation d'informations et abaisser les usagers d'internet au statut de matière première⁵.

3) Distorsions culturelles

Au sujet des distorsions culturelles, on peut prendre comme premier exemple, Bombay. C'est simultanément un haut lieu du numérique et haut lieu de l'intégrisme hindou. Deuxième exemple, le paradoxe culturel de Bombay se pose lui-même en méta-paradoxe avec la Silicon Valley où le développement des technologies et en particulier de l'internet, se place toujours dans la perspective idéologie qui anima les pionniers : profitable business and freedom. Autrement dit, internet apparaît à la fois comme plateforme de propagation des intégrismes et support de développement des libertés, voir des revendications à caractère libertaire⁶.

L'évocation, même sommaire, de ces trois paradoxes rappelle l'importance de distinguer d'une part l'internet dans sa dimension de support technique permettant la circulation des flux d'informations et d'autre part les contenus qui irriguent le réseau et qui caractérisent l'espace mondial numérisé "internet" en tant que surgissement d'un nouvel espace public inattendu. Son émergence ouvre une double-question : quelle régulation dans quel espace de souveraineté ?

Internet a fait apparaître de nouveaux rapports de force qui déstabilisent les systèmes de protection des libertés civiles et politiques garanties – en principe – par les Etats-nations. La surveillance électronique sous-entend la captation des informations diffusées par les utilisateurs, engendrant ainsi un détournement de ces libertés au profit de firmes qui transforment les éléments de dignité individuelle en données à usage mercantile.

Face à la mise en difficulté des souverainetés nationales par l'internet, des réactions régionales voient le jour depuis quelques années. La Chine exerce une surveillance draconienne sur ses propres réseaux sociaux ainsi que sur les sites que le gouvernement considère comme présentant un caractère subversif. L'accès des personnes au réseau est également surveillé de près⁷.

La Russie, se méfiant de l'Ouest, a élaboré des réseaux sociaux dont Le Figaro dès le 27 avril 2010 signalait "qu'ils tiennent tête aux géants⁸". Début décembre 2015, le site diploweb.com annonçait : « La géopolitique de l'Internet est un axe majeur de la transformation du monde. Voici trois cartes inédites pour présenter "La Russie et la crainte d'un Internet sous domination occidentale" ; "Moscou et la Sibérie, centres d'un Internet russe en mutation" ; "L'Internet russe : l'émergence d'une puissance régionale". »

⁵ Une histoire illustre la relégation du client au rang de produit de base : deux cochons vivent dans une ferme et l'un d'eux dit à l'autre : "vois comme nous sommes bien traités. La température est douce et stable toute l'année, nos litières sont tenues propres, la nourriture est profuse et bonne et par-dessus le marché, tout est gratuit ! Nous avons vraiment beaucoup de chance." L'autre de lui répondre : "quand tout est gratuit cela signifie que nous sommes le produit".

⁶ Libertaire, synonyme d'anarchiste.

⁷ Voir notamment les rapports relatifs à cette situation publiés par les ONG.

⁸ <http://www.lefigaro.fr/publiedactionnel/2010/04/20/06006-20100420ARTWWW00497-internet-ces-reseaux-sociaux-russes-qui-tiennent-tete-aux-geants.php>

Notons enfin que la Commission européenne par l'établissement d'un marché unique du numérique, développe une politique de rééquilibrage des entreprises de l'internet⁹. Jusqu'à présent, le marché des internautes européens a été livré sans restriction aux géants américains de la toile. Consciente des conséquences regrettables de cette subordination, la Commission tente, s'il n'est pas trop tard, de corriger cette trajectoire.

C. Le numérique et ses inédits

Appréhender les risques que l'internet fait peser sur les libertés amène à explorer quelques inédits directement issus de la récente domination du numérique sur les autres technologies.

1) Le langage numérique

Clarisse Herrenschmidt¹⁰ a développé la thèse selon laquelle le code numérique est le troisième mode d'écriture de l'humanité après les langues et les nombres. L'auteure distingue les langues marquées par leur caractère réflexif par contraste avec d'une part les chiffres et les nombres qui, n'étant pas réflexifs, nécessitent des énoncés pour établir un contexte à leur emploi et d'autre part les signaux "0" et "1" spécifiques à l'informatique. Elle fait observer que nous utilisons des signes pour écrire des mots et des nombres tandis que la machine traduit les textes, les images et toutes les informations en signaux et pas en signes. « Contrairement au signe, le signal donne un ordre, déclenche une action donc agit sur la réalité, forme la plus pauvre de l'univers sémiologique » précise Clarisse Herrenschmidt qui note que ce langage planétaire unique qui traduit le texte, l'image et le son, contribue à la prédominance de l'image sur le texte ce qui, au moins provisoirement, éloigne les jeunes générations de l'écriture et de l'art oratoire.

S'émouvoir devant une image ou à l'audition d'une musique n'implique pas que l'on soit capable de nommer d'analyser les émotions activées. Reconnaître ses émotions par le langage, pouvoir les exprimer et les discuter permet de les canaliser. Lorsqu'il n'en va pas de la sorte, on peut estimer qu'une zone d'ombre s'est établie dans la liberté intérieure.

2) La miniaturisation

La diminution drastique de la taille et du poids des composants électroniques permet à chacun de glisser des appareils de petites tailles dans une poche ou un sac à main et, ainsi, d'être connecté au réseau en permanence et en tous lieux. Libération inédite des contraintes matérielles lorsqu'elles sont attachées à un lieu (téléphone à fil, télévision dans le salon de l'appartement, courrier transitant par le bureau de poste, etc.) dont la contrepartie est l'abandon de la liberté d'isolement par l'absence de moments hors réseau. Injonction permanente d'être informé, de répondre aux messages, d'être en lien continue avec le monde.

3) L'autonomie des machines

Des programmations informatiques très complexes organisent les composants des machines en couches de neurones artificiels à l'image des relais neuronaux du système nerveux central – technique dénommée deep learning¹¹. Dans le cas des machines en question comme par exemple dans celui des relais de la vision dans la boîte crânienne, des neurones réunis dans des couches successives ou bien dans des colonnes contiguës sont dédiés à une seule et même fonction. Par exemple des colonnes entières de neurones de la vision exécutent la reconnaissance des lignes

⁹ <http://meta-media.fr/2015/07/03/marche-unique-numerique-ou-en-est-lunion-europeenne.html>

¹⁰ Clarisse Herrenschmidt, *Les trois écritures ; langue, nombre, code*, Paris, Gallimard 2007.

¹¹ <http://numenta.com/blog/machine-intelligence-machine-learning-deep-learning-artificial-intelligence.html>

droites, d'autres celle des lignes courbes, d'autres encore sont celle des angles, et ainsi de suite, la compilation sophistiquée de ces informations assurant la représentation des objets que nous regardons. De manière similaire, les programmations de quantités de composants électroniques visent à rendre la machine artificiellement "intelligente", capable par exemple de participer à une conversation ou de concevoir des concepts abstraits. L'appellation intelligence artificielle tient de l'abus de langage car l'autonomie visible de la machine est le fruit d'une programmation humaine. Aucune instance hors du cadre de la nature n'est encore capable d'intelligence.

Pour autant, programmer une machine pour discuter du sens de la vie implique l'élaboration d'une personnalité qui assure la cohérence de son argumentation. Alors se pose la question de l'intention de tels projets. Manifestent-ils une vision utilitariste ou éternaliste des acteurs du monde animé ? La liberté de programmation qui fait partie de la liberté de recherche en sciences pose la question de la liberté d'accepter ou de refuser les applications prévues par les programmeurs.

4) L'internet des objets et des services

Dans un délai sans cesse raccourci, les objets et partant, les services, seront connectés au réseau garantissant ainsi leur réactivité à toute sollicitation. Ces progressions innovants ouvrent les perspectives de la "smart city" ou ville connectée¹², de la banque 3.0¹³, de l'industrie 4.0¹⁴. Poussant plus avant, par les nanopuces embarquées les organismes humains seront également connectés via la toile aux objets et services en ligne.

Le secteur industriel connaît sa troisième révolution : après le charbon puis le pétrole, voici celle du numérique. L'évolution des techniques et de l'industrie peut aussi s'appréhender sous un autre angle : initialement l'outil prolonge le corps et démultiplie la force humaine, puis c'est la machine-outil qui assure la production des outils. Maintenant, l'outil d'aide à la décision et de mise en œuvre de celle-ci passe de l'extérieur à l'intérieur du corps. Cette troisième révolution semble boucler le processus de la sophistication progressive de l'outil au service de l'homme.

De nouveau la question du libre arbitre individuel et du seuil d'inutilité des compétences du médecin, de l'avocat, du notaire et de bien d'autres experts, est posée dans un environnement connecté, totalement inédit dans l'histoire de l'humanité.

5) La cyberguerre

Après que la poudre ait remisé l'arc, que le nucléaire ait minimisé le rôle de la poudre, voici le numérique avec son cortège de robotique. L'art de la guerre connaît sa troisième révolution. Comme à chacune des précédentes étapes des techniques de guerre, la démultiplication et la précision des actes belliqueux glace le sang des observateurs. On se fait facilement une représentation des redoutables robots soldats combattant en meutes. Plus délicats sont les problèmes d'éthiques posées par les drones et les SALA. Les SALA ou Systèmes d'Armes Létales Autonomes, sont des "armes à décision logicielle totalement autonome ayant pouvoir de mort"¹⁵. La miniaturisation évoquée plus haut rend les armes robotisées de plus en plus intégrables dans toutes sortes d'environnements à l'insu des populations.

S'agissant des drones, on connaît les problèmes psychologiques subis par les pilotes qui les gouvernent leurs engins depuis leurs bureaux distants de plusieurs dizaines de milliers de kilomètres

¹² <http://www.theguardian.com/cities/2014/dec/17/truth-smart-city-destroy-democracy-urban-thinkers-buzzphrase>

¹³ <http://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-136731-pour-une-banque-30-1142693.php>

¹⁴ http://www.lesechos.fr/11/04/2014/LesEchos/21667-090-ECH_--la-france-a-tout-a-gagner-de-l-industrie-4-0--.htm

¹⁵ Voir ces deux sites :

<https://blogs.mediapart.fr/bonneau-alain/blog/190215/systemes-darmes-letales-autonomes-sala-et-non-droit-la-vie>

<http://www.css.ethz.ch/content/dam/ethz/special-interest/gess/cis/center-for-securities-studies/pdfs/CSSAnalyse164-FR.pdf>

des lieux où se déroulent les opérations. Contrairement aux pilotes de chasse qui voient leurs cibles de très loin, les pilotes des drones, pour garantir la justesse de leurs tirs, voient les populations locales et particulièrement leurs victimes quasiment dans les yeux avant d'actionner l'ordre de tir via internet. Leur journée terminée, ils quittent leurs bureaux replongeant dans la dimension conventionnelle de la vie ordinaire et rentrent chez eux retrouver leurs familles. La liberté intérieure et le discernement ne sortent probablement pas inentamés de la pratique de ce type de métier.

On comprend qu'en plus de l'eau et du pétrole, le numérique soit devenu une catégorie stratégique de la géopolitique contemporaine.

Dans le domaine de la guerre comme en bien d'autres, la robotisation allant, on peine à préciser la place des humains dans la chaîne de décision et dans la prise de responsabilité ?

6) La mise en communauté

Cette revue des inédits doit aussi faire place au constat que la communauté des usagers de l'internet coopère pour améliorer des produits et des services innovants et placer l'aboutissement de ces nouveaux savoir-faire à la disposition de tous. Un exemple emblématique parmi de nombreux autres : l'imprimante 3D. Les améliorations successives ont abouti à la rédaction d'un manuel en accès libre pour la construction de la machine. C'est la voie de l'open source qui favorise les solidarités entre inconnus.

7) L'accès au savoir universel

Les Massive Online Open Courses¹⁶ ou cours académiques mis en ligne et en accès libre ou moyennant abonnement selon les cas et les livres numérisés accessibles en ligne via les bibliothèques numériques, sont deux inédits qui témoignent de la possibilité pour chacun, quelle que soit sa localisation sur la planète, d'accéder gratuitement ou pour un coût modéré au savoir universel compilé depuis l'Antiquité et continuellement en élaboration. Les indéniables avantages évoqués ici se doublent d'une nouvelle rencontre avec la difficulté du contrôle des contenus et les problèmes de propriété intellectuelle, même lorsque les accès sont payants.

8) La prédictibilité des comportements

Les moyens numériques offrent toutes les possibilités de procéder à la surveillance comprise comme un agent garantissant la liberté individuelle dans l'espace public numérisé. Mais immédiatement se pose la question de la limite de cette surveillance. Nous l'avons vu, dans l'espace numérique elle est techniquement sans limite au point de fasciner les acteurs de la toile et de transformer les données personnelles en matière première à haut rendement financier. Si les possibilités techniques alliées à l'avidité des acteurs de l'internet font voler en éclat toutes les limites raisonnables de la surveillance des personnes, alors il faut admettre que cette surveillance débridée ouvre la porte au contrôle permanent et, par le truchement des algorithmes qui analysent les données, le contrôle se prolonge inévitablement en prédiction des comportements individuels et collectifs. Nous en voyons quelques exemples précurseurs lorsque des entrepreneurs de l'internet comme Amazon analysent les achats de livres effectués en ligne et proposent spontanément des parutions dans le champ d'intérêt qui a été détecté.

La prédiction comportementale va bien au-delà et Mireille Delmas-Marty dans un entretien au Monde des Idées publié le 4 juin 2015, attire fermement l'attention sur le traitement judiciaire par anticipation des personnes dites à risque, mettant en lumière le passage subreptice de la justice pénale à une justice prédictive et amputant ainsi une part importante des libertés individuelles et de

¹⁶ <https://www.mooc-list.com/>

la dignité des personnes. La juriste en appelle à un effort urgent de démocratie pour encadrer les dérives déjà visibles et celles qui sont prévisibles à moyen terme.

D. Conclusion

Les paradoxes et les inédits ont permis de cerner le polymorphisme et la plasticité du phénomène internet.

Internet est connu comme vecteur de communication à caractère viral sans régulation. Cela en fait-il un marqueur de modernité ou un témoin de fuite en avant à tendance nihiliste ? Cette forme de modernité naïve répond-elle aux besoins des sociétés démocratiques pluriculturelles et globalisées ? L'horizontalité apparente du réseau donne l'illusion de nouvelles libertés mais ne s'agit-il pas de soumission plus ou moins involontaire des usagers au pillage des intimités donc des identités dans le total déni des principes démocratiques ?

L'observation de toutes les applications et de tous les usages de l'internet montre qu'il apporte autant d'avancées que de reculs. La difficulté tient à l'asservissement à un pouvoir tentaculaire qui s'étend au fur et à mesure de des développements des applications.

Les usages de l'internet posent la question de la dignité individuelle et partant des valeurs. L'internet procure une sensation d'accès libre et infini à toutes sortes de données – savoirs académiques, tableaux cliniques, jeux en ligne, spectacles et distractions – pour soi et pour autrui. Ce processus crée une réelle fascination dont il coûte de se détacher. Elle se transforme en addiction tenace chez certains usagers. Un brouillage entre le superficiel et le fondamental, entre le (presque) tout visuel et le recul réflexif, entre la liberté de circulation sur la toile et la fourniture de données personnelles sensibles, tend à maintenir les facultés mentales dans un état d'excitation propre à abaisser les barrières de la vigilance et à inféoder les esprits facilement gagnés par l'emballement médiatico-numérique.

La facilité de circulation sur la toile sous des pseudonymes entretient l'illusion de d'un anonymat grâce auquel tout serait permis sur la toile. L'adresse "ip" adossée à une identité d'état civil assure la possibilité, à de très rares exceptions près, de retrouver tout internaute quelles que soient les stratégies qu'il élabore car toute intervention sur la toile laisse des traces. Notons que le développement de la traçabilité des personnes permettra de connaître, par tranches de cinq minutes, la vie des personnes nées depuis les années 2005 / 2010 lorsqu'elles atteindront l'âge de soixante-dix ou quatre-vingt ans. Cela pose la question du profilage mais plus encore celle de la liberté d'expression dans l'espace numérique et partant du fonctionnement démocratique de la société numérisée.

Est-il raisonnable de considérer la technologie comme invincible et indépassable ? Le citoyen urbanisé a créé les salles de sport et les tapis de course à pied parce qu'il ne marche plus. Les distributeurs créent des centres commerciaux nantis de zones de distractions en guise de faux centres villes conviviaux pour servir leur propre rentabilité. L'internaute créera-t-il des espaces robotisés procédant d'office à la déconnexion des personnes physiques à titre hygiénique ?

Si l'on ne prend garde aux valeurs, à commencer par la sauvegarde de la liberté individuelle, comment avoir des égards pour la liberté d'autrui ? Dès qu'apparaît l'illusion de l'élargissement des libertés individuelles les transgressions guettent. Alors l'affirmation des valeurs s'impose ! Mais cela ne suffit pas. Elles doivent être envisagées, dans leur essence et aussi en tant que filles du présent. Le patriotisme autour de 1914 et la réaction pacifiste des années 1930 apparurent comme des valeurs fondatrices. Aujourd'hui, d'autres valeurs s'imposent. Elles éclipsent les précédentes qui ressurgiront

lorsqu'un nouveau "présent" les réactivera. En d'autres termes, ce sont les valeurs et le regard que l'on porte sur elles en fonction des époques qui doivent être pris en considération. Comme le disait Paul Ricœur, « Les valeurs ne sont pas des essences éternelles. Elles sont liées aux préférences, aux évaluations des personnes individuelles et finalement à une histoire des mœurs. »¹⁷

Réguler l'internet ? Internet, un espace d'exonération des tabous ? Pas plus que l'espace social physique car s'agissant de la diffamation, du harcèlement, etc., l'espace numérique est régi par le code civil qui encadre de longue date la liberté individuelle. Il ressort de cette distorsion apparente entre espace non régulé et espace soumis aux normes de la liberté d'expression, des représentations parfois confuses du monde laissant supposer l'apparition de nouvelles revendications d'anonymat et de libertés incontrôlées. En contrepoint, nombre de chercheurs corrigent en précisant que ce ne sont pas des revendications nouvelles qui émergent mais des luttes anciennes qui se déplacent sur un nouveau terrain.

Dans droits de l'Homme il y a droit. Observe-t-on une convergence ou au contraire des divergences entre les droits de l'Homme et l'internet ? On le sait, le droit est par nature l'outil de la limitation des libertés individuelles qui garantit la fluidité de la vie collective dans une société sociale régulée. Dès lors, se pose pour l'internet la question du normatif : quel régulateur légitime pour quelle régulation pertinente dans quel espace de souveraineté ?

Cette question nécessite de penser le sens que l'on donne au réseau mondial de communication et les responsabilités que l'on attribue aux acteurs qui, commercialement (les firmes) ou bénévolement (les particuliers sur les divers réseaux) fournissent les contenus (textes, photos, vidéos). Donner son avis sur tout, réagir aux informations de toutes sortes, favorise la désinhibition puis la transgression sur la toile et désormais aussi dans le débat public. La liberté d'expression lorsqu'elle va à l'encontre de la dignité des personnes et des institutions doit être mise en cause.

Deux symptômes mettent en lumière un certain déficit de civisme dans la relation des personnes avec internet. Pour le premier symptôme il s'agit de la soumission à la puissance émotionnelle des interactions avec autrui ou avec l'information via la toile. Les réseaux sociaux vivent de cette énergie émotionnelle de type virale, le chercheur aussi, bien que plus pondéré, est enthousiasmé par les informations et les validations qu'il découvre au fil de sa navigation. Le second symptôme tient au fait que les observations montrent que les internautes n'ont pas modifié leurs comportements depuis les révélations des lanceurs d'alertes. Il ressort de ces deux points que l'ère qui s'ouvre sous nos yeux appelle un effort d'épistémologie du numérique accompagné d'un sursaut démocratique. Internet favorise la politique des émotions ; Un événement surgit et les réseaux sociaux le relaient à la vitesse de la lumière. Les politiques réagissent, les ministres arrivent sur place. Il n'y a pas de distanciation réflexive.

Tout au long de cette courte étude il est apparu que l'intentionnalité joue un rôle majeur dans la programmation des appareils et dans l'utilisation des applications numérisées. Appellerait-on de nos vœux un comité d'éthique dédié au numérique ? Pour nécessaire qu'elle soit, cette proposition ne suffit pas. Il revient à l'éducation de prendre en charge l'enseignement de la citoyenneté dans l'espace physique et dans l'espace numérisé. Quelles que soient les difficultés posées par la plasticité de l'univers numérique et sa vitesse de développement, les valeurs fondamentales doivent être affirmées avec force.

¹⁷ Extrait d'un exposé de Paul Ricœur au Centre protestant de l'Ouest en juillet 1983.

Descendre le niveau de référence aux valeurs au prétexte de ferrailer avec ceux qui dénie à leurs congénères la dignité dont ils prétendent être eux-mêmes parés ne mène qu'à la violence, à l'anarchie ou au fascisme. L'affirmation des valeurs et, à travers elles, l'exercice des libertés individuelles s'avère vitale pour une éthique du numérique. La démocratie et la réduction des souffrances inhérentes aux mésusages de l'internet sont en jeu.

Liberté – droit – surveillance : trois sommets d'un triptyque à l'équilibre aventureux qui pose la question de la place de l'humain dans les chaînes de décision et de responsabilité. Explicitation, discernement, intentionnalité sont les piliers de l'éthique. Qui mieux que la société civile est apte à instituer puis protéger les valeurs et droits fondamentaux ?